

NOUS AMÉLIORONS VOTRE QUOTIDIEN

DÉCONSTRUCTION DU PONT DE GAULLE

RUES HINCMAR - CHABAUD

Durée : du 15 juillet à octobre

Dans le cadre du projet des Berges de Reims et de la déconstruction du pont de Gaulle, une nouvelle étape sera prochainement mise en place.

TRAVAUX

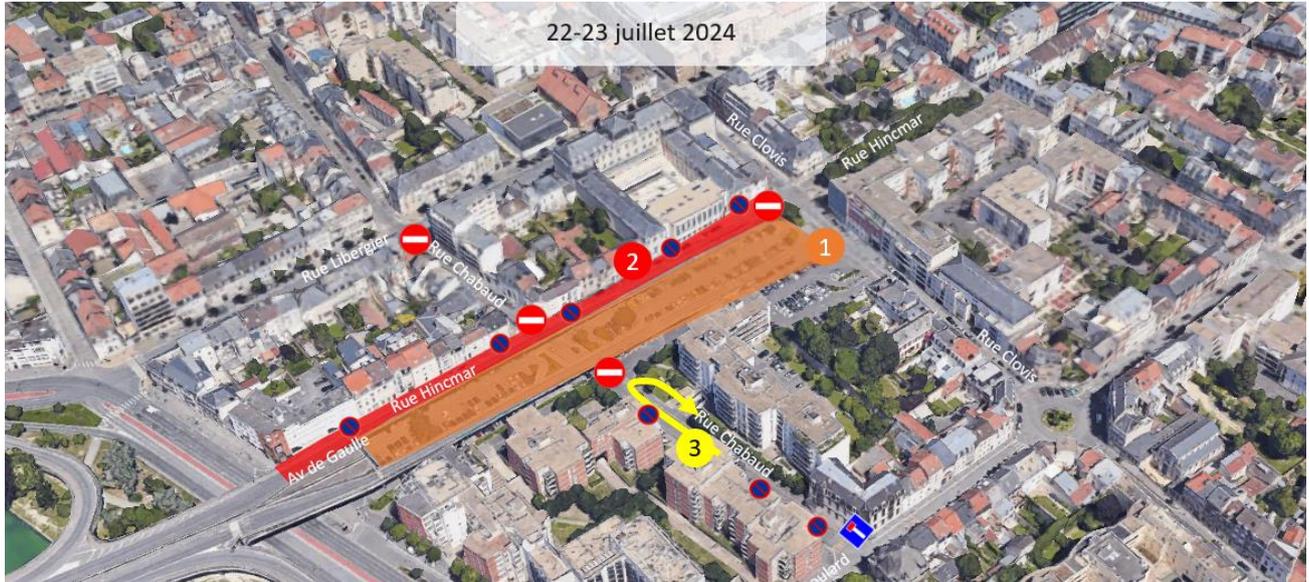
1. À partir du 15 juillet : perturbations rues Hincmar et Chabaud

- Du 15 juillet à septembre – rue Hincmar :
 - Suppression du stationnement rue Hincmar, côté pair, entre la rue Clovis et le boulevard Paul Doumer
 - Circulation interdite de 7 h à 19 h, sauf secours et livraisons « Libergier » suivre la déviation
- Du 15 juillet à septembre – rue Chabaud :
 - Suppression du stationnement des deux côtés, sous le pont uniquement



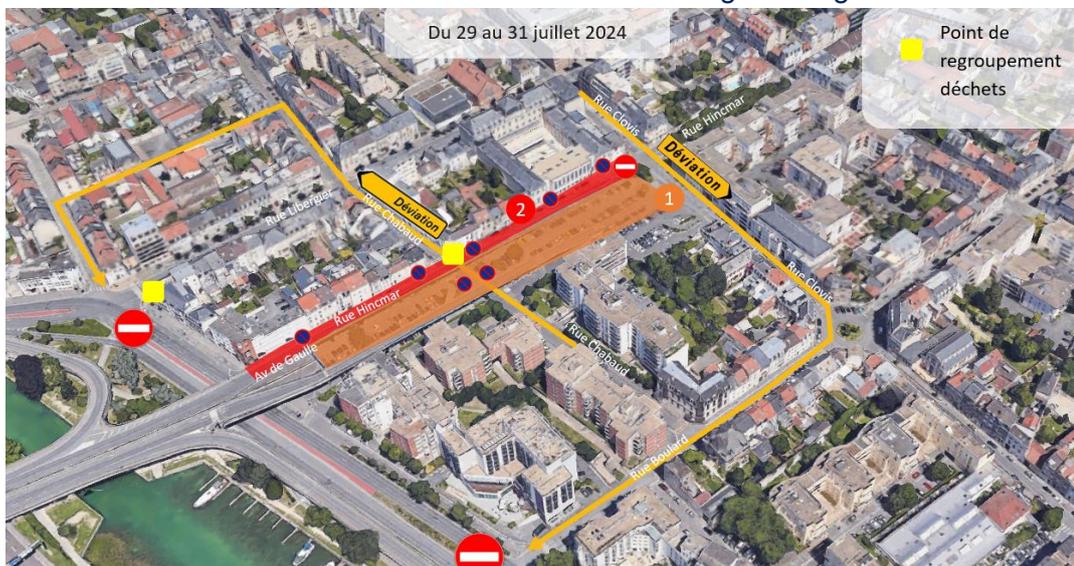
2. Les 22-23 juillet : perturbations rue Chabaud

- Du 22 au 23 juillet – rue Chabaud :
 - Stationnement interdit côté pair et mise en impasse et en double sens de circulation : entre la rue Boulard et l'avenue du général de Gaulle
 - Circulation interdite de 7 h à 19 h : entre les rues Hincmar et Libergier



3. Du 29 au 31 juillet : perturbations bd Paul Doumer et rue Hincmar

- Boulevard Paul Doumer – travaux de nuit et de jour :
 - Circulation interdite entre la rue Libergier et la rue Boulard, sauf riverains.
 - Les habitants des 27-29 boulevard Paul Doumer pourront accéder au parking souterrain par la voie pompiers depuis la rue Chabaud.
- Rue Hincmar – travaux de nuit et de jour :
 - Mise en impasse avec double sens de circulation entre la rue Chabaud et le boulevard Paul Doumer.
- Collecte des déchets : au n°35 rue Chabaud et à l'angle Libergier / Doumer



4. Rappel des prochaines étapes liées à la déconstruction du pont de Gaulle

- 3 et 4 août - Déconstruction du pont au-dessus de l'autoroute
 - Fermeture complète de l'autoroute dans les deux sens du vendredi 2 au soir au dimanche 4 août
 - Fermeture de la Coulée verte par sécurité pour les usagers
- Fin août - Déconstruction du pont au-dessus du canal
 - Fermeture du canal (passage navigable).
 - Fermeture de la Coulée verte par sécurité pour les usagers

Durée : 1 semaine

Comme pour chaque chantier, les étapes sont soumises à différents aléas. Merci de consulter la rubrique dédiée sur www.reims.fr/berges mise à jour régulièrement avec les informations sur le chantier et son planning. Une nouvelle notice-information précise vous sera également distribuée avant chaque étape impactante.

Des déviations mises en place en fonction de vos trajets

Différents itinéraires pour automobiles seront conseillés et affichés dans la ville en fonction de votre provenance et de votre destination. D'autres solutions comme le vélo, la marche ou les transports en commun, peuvent aussi être intéressantes et bénéfiques pour vous (santé-budget-empreinte carbone), pensez-y !



Pour rappel, les futurs travaux Berges de Reims comprennent :

- La végétalisation, l'installation d'espaces détente et sportif et d'un jardin aquatique
- La création d'une place et d'une passerelle et la valorisation de la perspective vers la Cathédrale

Prochaines étapes :

- Déconstruction du pont de Gaulle : mai à octobre 2024
- Construction de l'échangeur Reims-centre : 2024 à 2025
- Construction de la passerelle : 2025

Pour toute information et mise à jour, merci de consulter le site www.reims.fr/berges